

Inscriptions sur <http://laeloitassin.fr/>

LA ELOI TASSIN

VAY 44

Départ et arrivée

SAMEDI 12 JUIN 2021

Trophée de l'Ouest FFC

MASTERSERIES qualificatifs pour LE CHAMPIONNAT DE FRANCE INSCRIPTIONS uniquement par internet sur ESPACE_COMPETTION.COM

BULLETIN D'INSCRIPTION à compléter et à envoyer à l'adresse suivante **avant le 07 / 06 / 2021**
Gérard LEMAITRE - 4 bis rue du Marais – 56880 PLOEREN

Ecrivez en majuscules et lisiblement SVP

NOM : PRENOM :

ADRESSE :

CODE POSTAL : VILLE :

ANNEE DE NAISSANCE : SEXE : e-mail :

Téléphone ou Portable :

LICENCE

FFC	FFCT	FSGT	UFOLEP	Non licencié
CLUB :		N° de licence :		

Entourez l'épreuve choisie :

La Eloi Tassin 130 Km (9H00) CYCLO RANDO 27 € (classement + cadeau + repas)
(à partir de 18 ans)

La Centenaire 95 Km (9H 15) CYCLO RANDO 27 € (classement + cadeau + repas)

30 EUROS POUR INSCRIPTION SUR PLACE

Les dossards seront à retirer le 12 juin de 7 H à 8 H 45

POUR LES CYCLO-SPORTIVES 130 et 95 km. Joindre copie de la licence et ou certificat médical de moins d'un an de non contre-indication à la pratique du cyclisme en compétition.

Randonnée 80 Km (9h25) 10 € (cadeau)

La participation est possible quel que soit l'âge. Les mineurs devront présenter une autorisation parentale signée.

L'inscription implique que chaque participant s'engage à respecter le CODE DE LA ROUTE et les règlements de la FFC.

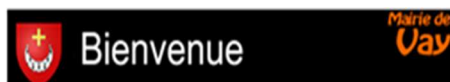
Repas accompagnateur : 10 €

DATE ET SIGNATURE :

Rando pédestre (à partir de 8h) inscription sur place 14 € avec repas, 4 € sans repas.

CHEQUE A L'ORDRE : COMITE INTER SOCIETE DE VAY

Renseignements sur le site : www.laeloitassin.fr - Tél : 06 08 66 39 41 - Adresse mail : gmlemaitre@orange.fr



CIRCUITS	DISTANCES	DEPART
LA ELOI TASSIN	130 KM.	9 H.
LA CENTENAIRE	95 KM.	9 H 15
RANDONNEE	80 KM.	9 H 25



REGLEMENT

Art 1 : Le port du casque et de la plaque sont obligatoires. Pas de départ sans casque.

Art 2 : Les voitures et motos, autres que celles de l'organisation, sont strictement interdites.

Art 3 : L'engagement des mineurs se fera avec autorisation parentale.

Art 4 : Les participants aux différents circuits sont tenus de respecter le code de la route.

La présence de signaleurs ne signifie pas que la route est fermée.

Art 5 : Les participants doivent être couverts par une assurance responsabilité civile(individuelle ou collective). Les dégâts corporels ou matériels ne sont pas couverts par l'organisation.

Art 6 : Chaque participant autorise l'organisation à reproduire son image pour les opérations de promotion

Art 7 : L'organisation se dégage de toute responsabilité en cas de vol ou dégradation de matériel.

Art 8 : Les circuits 95 et 130 km peuvent être couverts en cyclo sportive avec classements ou en randonnée. Le circuit de 80 km en randonnée sans classement.

Art 9 : L'engagement à la Eloi Tassin implique l'acceptation du règlement